

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19250**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Cadre technique d'atelier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motorcycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Cadre Technique d'Atelier assure les activités relatives à la gestion et à l'organisation après-vente portant sur :

- le suivi de l'activité : collecte de données / élaboration et actualisation de tableaux de bord d'activité / participation à la mise en œuvre d'actions correctives
- la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de démarches qualité
- la contribution à l'élaboration et au suivi du budget
- le suivi des plans de maintenance des équipements / inventaire de l'outillage / proposition de renouvellement des équipements
- le traitement des réclamations / la contribution à la gestion des litiges
- l'établissement et le suivi des relations avec les prescripteurs, les prestataires, les clients
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'action promotionnelles
- la mise à jour, la transmission et le classement de la documentation technique et commerciale
- l'établissement, la transmission et le classement de tous documents internes / comptables

Le Cadre Technique d'Atelier s'assure de l'application des démarches qualité / des méthodes de réparation / des règles d'hygiène et de sécurité à l'atelier / du respect de l'environnement.

Il assure également les activités relatives au management du secteur ou d'un ou des pôle(s) de l'activité après-vente portant sur :

- le suivi des objectifs
  - l'encadrement de collaborateurs : attribution de missions / participation au recrutement / aux modalités de rémunération
  - le tutorat de jeunes en formation alternée
  - l'appui aux collaborateurs de l'activité après-vente
- Les capacités attestées :
- Organiser l'activité des collaborateurs et en effectuer le suivi
  - Proposer et mettre en œuvre les actions favorisant l'atteinte des objectifs
  - Intégrer les paramètres financiers dans l'élaboration et le suivi des budgets d'exploitation
  - Assurer le maintien de l'outil de production en état de fonctionnement et de conformité aux règles relatives à l'hygiène, la sécurité et l'environnement
  - Appliquer la législation relative au S.A.V. dans ses activités
  - Vendre des produits et services au client avec méthode
  - Organiser les activités de la réception à la restitution du véhicule
  - Etablir tout document administratif
  - Intégrer les démarches et outils de Gestion des Ressources Humaines dans son activité
  - Identifier les besoins en fonction de son équipe
  - Accompagner les salariés dans l'acquisition des compétences et la réalisation de leurs activités
  - Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce au sein d'entreprises relevant du commerce et de la réparation de véhicules automobile, dont l'activité après-vente, du fait de son importance, peut-être structurée en plusieurs pôles distincts (ateliers de maintenance/ service rapide/ carrosserie-peinture...).

Les entreprises dans lesquelles s'exerce l'emploi sont généralement affiliées à un réseau constructeur ou importateur de véhicules (filiales, succursales, concessions automobiles).

Cadre Technique d'Atelier

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

11604 : Mécanique automobile

11103 : Supervision d'entretien et gestion de véhicules

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

11 modules :

- 1- Coordination des activités de l'équipe - niveau 1
- 2- Coordination des activités de l'équipe - niveau 2
- 3- Gestion financière liée à l'activité
- 4- Gestion des équipements - niveau 1
- 5- Législation S.A.V.
- 6- Relation service - niveau 2
- 7- Gestion et organisation de l'activité - niveau 2
- 8- Activités G.R.H.
- 9- Compétence et formation
- 10-Tutorat
- 11-Environnement professionnel

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé «Certificat de qualification professionnelle Cadre technique d'atelier» avec effet au 03 juillet 2014, jusqu'au 03 juillet 2019

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Sur l'année 2013 en formation continue :

33 présentés 33 reçus

**Autres sources d'information :**

site A.N.F.A. [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)

**Lieu(x) de certification :**

A.N.F.A.

41-49 rue de la Garenne - BP 93 - 92313 SEVRES Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le C.Q.P. a été créé en mars 2006 et renouvelé en juin 2012.